

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°4

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le : 13/02/24

13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu l'avis défavorable de la Commission des Finances, affaires générales du 29/01/2024

Monsieur le Receveur Municipal nous transmet des états de produits irrécouvrables, et sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants :

Titres N°351 émis sur l'exercice comptable 2019

Soit à admettre en non-valeur : 12 926.01 €

Le Conseil municipal se **REFUSE d'admettre en non-valeur** de la créance de la **SOCIETE FORESTIERE DU BEAUJOLAIS** pour clôture pour insuffisance d'actif sur le budget Principal sur l'exercice 2024 pour la somme totale de 12 926.01€ € qui sera imputée au compte 6542-créance éteinte dudit budget.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE



Le Maire,
René PONTET